

# LE DEVELOPPEMENT DU SPORT DE L'AVIRON DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION NATIONALE DES SPORTS.

---

Par A. SPREUX,  
Président de la Fédération Royale Belge des Sociétés d'Aviron.

---

La Fédération d'Aviron groupe 20 sociétés comprenant 2,800 membres actifs, honoraires et supporters. La Belgique est un pays sillonné de jolies rivières et de nombreux canaux. Un point important qui retient immédiatement l'attention est celui de la pollution des eaux. De nombreuses régions sont soustraites à toute activité nautique sportive du fait de la saleté repoussante des eaux.

Un gros effort doit être fait dans ce domaine tant pour obtenir l'assainissement des eaux déjà polluées que pour lutter contre la pollution des parties non encore contaminées.

Nous ne saurions assez lutter pour obtenir le vote de lois protectrices qui obligerait les villes et les industriels à rendre aux ruisseaux et aux rivières des eaux épurées. Par voie de conséquences, nos voisins du Sud seraient contraints d'épurer également les eaux qui nous viennent de leur territoire.

Si la Fédération d'Aviron ne compte pas plus de sociétés nautiques, il faut en trouver la cause dans le coût élevé des installations et des embarcations ainsi que dans le manque de soutien accordé aux jeunes sociétés.

Au point de vue économique, le capital immobilisé par les sociétés d'aviron en immeubles et en matériel de sport, représente plus de 5 millions de francs. Le total de leurs budgets s'est élevé en 1935 au delà de 680,000 francs. Si l'on fait abstraction d'une somme d'environ 100,000 francs affectée à des achats d'embarcations à l'étranger, embarcation que l'on ne construit pas en Belgique, le solde retourne intégralement dans l'économie générale du pays et permet de donner de l'occupation à de nombreux travailleurs.

Les dévaluations successives de notre monnaie ont jeté une profonde perturbation dans les finances des sociétés nautiques. Avant la guerre, la cotisation moyenne de membres était estimée à 50 francs, le nombre d'adhérents s'approchait de 2,000

et le budget total pour toutes les sociétés s'élevait en recettes à environ 100,000 francs, soit 1,000,000 de nos francs. Mais de ce temps, les charges étaient moins lourdes, les sociétés étaient prospères, leurs budgets étaient équilibrés et les réserves permettaient l'amortissement et l'achat de matériel neuf. Actuellement, une cotisation de 200 francs est le maximum qui peut être demandé. Si l'on considère que les 2,800 membres ont acquitté une cotisation moyenne de 200 francs en 1935, la recette totale s'est élevée à environ 560,000 francs. Les sociétés ont donc clôturé l'année 1935, par un déficit. Elles n'ont pas pu amortir leur matériel et ont dû recourir à l'emprunt ou à des mécènes pour combler les déficits ou acheter du matériel.

Le prix des embarcations de course a atteint quatorze fois la valeur d'avant-guerre et actuellement, remplacé un aviron cassé au prix de 300 francs devient un luxe inabordable pour certains clubs. Comme conséquence, depuis dix ans, plusieurs sociétés sont en léthargie, comme l'Antwerp R. C. — Le Sport Nautique de Louvain — Le Sport de Malines — Mons — etc.

Les sociétés vivent actuellement dans le souci de garder leur patrimoine. La responsabilité des dirigeants est grande, car ils doivent transmettre à leurs successeurs ce qu'ils ont recueilli de leurs prédécesseurs au risque de disparaître. Malgré tout, confiant dans la sagacité de ceux qui se dévouent journalièrement, il faut envisager l'avenir avec l'espoir d'une amélioration. Il faut maintenir ce qui existe malgré tout; il faut surtout sauver le sport de l'aviron en encourageant le recrutement et la formation de jeunes rameurs. Telle sera la tâche de la Fédération.

Le sport de l'aviron est un sport idéalement sain et fortifiant qui soumet les jeunes gens à un entraînement rationnel, régulier et progressif, joignant harmonieusement à l'effort physique, l'intelligence et la volonté, développant l'altruisme, l'esprit d'équipe et de camaraderie. Il n'est pas nécessaire d'écrire de longues phrases dans ce rapport pour mettre en relief la valeur de la pratique de l'aviron au point de vue de l'éducation physique : il est considéré à juste titre comme le sport complet par excellence, et pour cette raison, il doit être encouragé, propagé et soutenu comme un sport vraiment national.

Pourtant la pratique bien comprise de l'aviron est compliquée et nécessite un long apprentissage pour pouvoir donner

à chaque individu son maximum de souplesse et d'endurance. Le rameur doit être dirigé dès le début par des hommes compétents, moniteurs ou entraîneurs dont le rôle important est de déterminer pour chacun d'eux, le travail qu'il est susceptible de produire et les conditions dans lesquelles il pourra s'employer. Faute de ressources, ces moniteurs manquent actuellement dans la plupart des sociétés. Les jeunes gens ne trouvent plus dans les clubs la direction ferme et compétente dont ils ont besoin au début de leur apprentissage, ils se découragent et après quelques désillusions, ils abandonnent...

Il ne faut pas perdre de vue que la valeur éducative d'un sport et sa position dans le développement de l'activité sociale n'est pas fonction des succès sportifs remportés sur le plan international et l'on a trop couramment l'habitude de mesurer un sport au succès de l'un ou de plusieurs de ses athlètes.

La valeur sociale d'un sport réside dans l'avantage physique que peut retirer l'individu qui le pratique et son développement se compare plus utilement dans la progression des effectifs.

Les succès sportifs doivent être une conséquence de l'activité et non une fin, à péril de limiter sa pratique à quelques phénomènes.

Si la Fédération est impuissante à seconder les sociétés dans leurs difficultés budgétaires, elle a compris le rôle bien-faisant qu'elle pouvait remplir en créant une école de moniteurs et d'entraîneurs avec à la tête un chef entraîneur chargé de la surveillance, de l'éducation et de l'entraînement des moniteurs dans les différentes sociétés. Former de bons moniteurs dévoués qui dans chaque club accueillent les jeunes gens et leur enseignent avec calme et patience la pratique de ce coup d'aviron si bien adapté à notre race et qui nous a valu tant de succès sur les champs de course internationaux.

Former des entraîneurs compétents, connaissant parfaitement l'organisme humain, ses besoins et ses possibilités, entraîneurs qui parachèveraient l'œuvre des moniteurs, en soumettant après une visite médicale sérieuse les rameurs qui en ont l'aptitude, à un entraînement d'équipe, régulier, intensif, pour les amener à un degré de préparation qui leur permette de produire un rendement maximum pour un effort déterminé sans fatigue déprimante et sans danger pour l'organisme.

Enfin, avoir des sélectionneurs autorisés pour rechercher

les meilleurs éléments et composer des équipes nationales pour défendre le pavillon belge à l'étranger.

Ce programme général est complété par une organisation que la Fédération entend imposer aux sociétés, grâce à des subsides qui lui seraient attribués. Le sport de l'aviron doit être vulgarisé et ouvert à tous les jeunes gens à partir de 15 ans. Les crédits accordés le seront dans ce but et seront subordonnés à la stricte observation des points ci-dessous :

- 1° *Contrôle médical obligatoire*: instauration là où il n'existe pas, renforcement et mise au point là où il est insuffisant.
- 2° *Cours d'éducation physique durant la période d'hiver*: minimum de deux heures par semaine sous la direction d'un moniteur diplômé et accessibles aux cadets de 15 à 19 ans et à tous les rameurs et membres des sociétés.
- 3° Instruction, cours d'aviron et sorties en bateau-école sous la conduite de moniteurs accrédités.
- 4° Installation et entretien de douche et lavoirs où ils n'existent pas.
- 5° Nomination d'un entraîneur-inspecteur.
- 6° Achat d'un matériel-type pour toutes les sociétés, matériels qui serait adapté à la taille et au poids des jeunes gens. Les yoles dites de mer, actuellement en usage dans la plupart des sociétés, étant à rejeter comme trop lourdes.
- 7° Création dans chaque centre suffisamment important d'un appareil à ramer à quatre rameurs au moins, sur tank approprié.
- 8° Remise en activité des sociétés en léthargie et création de nouvelles sociétés.

### Réalisation. — Budget.

La réalisation de ce programme ne peut se faire que par étapes eu égard aux immobilisations et selon l'aide financière qui nous sera donnée.

Nous distinguons le budget ordinaire de chaque année et le budget extraordinaire d'immobilisation matériel :

Charges par société pour les quatre premiers points du programme :

- 1° Cours d'éducation physique : 26 semaines à 2 heures = 52 heures à 15 fr. l'heure, soit : 780 francs.
- 2° Instruction, cours d'aviron : 26 semaines d'hiver à 2 heures de cours le dimanche matin, soit 780 fr., et 26 semaines d'été à une heure de cours par jours, soit 160 jours à 15 fr. = 2,400 francs.

Les frais de moniteur s'élèveront par société à environ 4,000 francs.

3° L'entretien des douches et consommation d'eau = 500 fr.

4° Frais de voyage de l'entraîneur-inspecteur = 10,000 fr.

Le budget ordinaire pour les 20 sociétés de la Fédération, du fait de l'admission des cadets sera augmenté de :

$$4,500 \times 20 + 10,000 = 100,000 \text{ francs.}$$

Pour le budget extraordinaire, les sociétés devront faire l'acquisition de yoles gig semi-outigger à quatre rameurs, dont le coût est actuellement de 14,000 francs, avirons compris.

Chaque bateau pourra être affecté à l'écolage et à l'entraînement de 24 cadets à raison de 8 cadets par jour, sortant chacun deux fois par semaine, ce qui est un strict minimum. Certaines sociétés auront certainement 60 à 100 rameurs cadets et devront se pourvoir de plusieurs yoles gig.

La dépense pour les 20 sociétés est estimée à

$$32 \text{ bateaux} \times 14,000 = 448,000 \text{ francs.}$$

Enfin, pour le poste 8° du programme, il n'est réalisable que lorsque les autres points auront été remplis ou du moins en bonne voie de réalisation.

---